

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES: Mme Nadia GRAMMONTIN, MM. André CASSOU, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Jean-Luc MARTIN et Didier REY.

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES LYCEES PROFESSIONNELS D'ORTHEZ POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Dans le cadre de la labellisation « lycée des métiers », les lycées professionnels d'Orthez souhaitent conventionner avec la communauté de communes de Lacq-Orthez afin d'organiser l'accueil de jeunes stagiaires tous les ans dans les domaines de la gestion-administration et de la petite enfance.

Il s'agirait pour la CCLO d'accueillir deux jeunes de niveau Bac pro principalement dans chaque domaine de compétence durant 2 périodes de 3 semaines consécutives sur l'année.

En contrepartie, les lycées s'engagent à mettre gracieusement à disposition de la collectivité les compétences de leurs élèves pour accueillir du public ou organiser des prises de vues photographiques par exemple.

Il est précisé qu'il n'est pas prévu de contrepartie financière à cette convention.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

d'autoriser son Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document ultérieur nécessaire à la mise en place de ce partenariat.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE

